



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 2 MARS 2026

1° Attribution du marché pour la sécurisation et l'aménagement de la rue des Varchères:

Monsieur BOLLERY Arnaud, Directeur Général de Canel Ingénierie Infrastructure (C2i) présente à l'assemblée délibérante son rapport d'analyses des offres reçues dans le cadre de la consultation lancée pour la sécurisation et aménagements de la rue des Varchères.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue le marché, pour le lot unique, à SAS EMC TP.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les actes d'engagements.

2° Périmètre d'intervention de portage à l'EPF74 : triangle des Varchères:

Mr le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il souhaite solliciter l'intervention de l'EPF74 en vue d'acquérir plusieurs biens bâtis et non bâtis dans le périmètre de restructuration « les Varchères », en entrée de ville.

Ces acquisitions, qui s'effectueraient au fur et à mesure et au gré des ventes privées, en coordination avec les propriétaires et aux conditions du marché (après évaluation auprès des services France Domaine) et soumises au vote du conseil d'administration de l'EPF74, ont pour objectif de permettre à la commune de mettre en œuvre une future opération d'aménagement permettant le maintien d'une activité commerciale, de création d'espaces publics et la réalisation de logements y compris des logements sociaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités d'intervention et de portage des biens susvisés et autorise le Maire à signer tous les actes ou conventions à venir.

3° Promesse de vente de terrains en vue de la réalisation d'un espace de vente (supermarché):

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la SCI LAURENTIDES à Vinzier envisage de se porter acquéresse de terrains sis « le Candy », d'une surface totale de 8 528 m², pour le projet d'implantation d'une surface commerciale de proximité.

Une promesse de vente est établie sous conditions suspensives et les deux parties prennent attache auprès du même notaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré : 1 contre (Mr MATHIAN Noel) et 17 pour : approuve le projet de promesse de vente des terrains assorti des conditions suspensives et autorise le Maire à signer tous actes relatifs à cette affaire.

4° Avis motivé dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de liaison autoroutière A412 Machilly/Thonon et de suppression des PN 65 et 66 à Perrignier :

Le maire présente le projet d'aménagement de la A 412 comme un enjeu clé pour la collectivité, visant à améliorer les infrastructures routières, la sécurité des usagers et le bien-être des habitants, tout en préservant l'environnement. Le projet a reçu un fort soutien (80 % d'avis favorables lors de la consultation publique de 2018).

Pour répondre aux attentes des citoyens et aux contraintes environnementales, plusieurs mesures et recommandations sont à prendre en compte :

- **Protection des riverains** : installation de barrières acoustiques, limitation des horaires de chantier, communication régulière.
- **Préservation des voiries (ZAE)** : audit préalable, suivi régulier et engagement d'Eiffage pour les réparations.
- **Mesures environnementales** : études d'impact, mesures compensatoires pour la faune et la flore, collaboration avec les associations locales.
- **Remise en état du site de production d'enrobés pour les besoins de l'opération** : nettoyage, dépollution et contrôle des nuisances (odeurs, émanations).

Le conseil municipal, favorable à l'unanimité à la poursuite de ce dossier, adopte ces mesures et recommandations pour concilier développement économique, respect des riverains, protection de l'environnement et monde économique et agricole.

La participation du public par voie électronique s'effectuera du 15 avril 2026 au 15 mai 2026.

5°Questions diverses:

-Vote des élections municipales le dimanche 15 mars 2026 (1^{er} tour) : bureau de vote en Mairie ouvert de 8h00 à 18h00.

-Loto organisé par l'association du « Sou des écoles » avec le soutien de « Festi 2000 », le samedi 21 mars 2026 à 20h00 à la salle des fêtes (restauration et buvette sur place). Point de vente au bar « chez Daude ».

-Concours de belote organisé par le CLS de Perrignier le vendredi 27 mars 2026 à partir de 19h00 à la salle des fêtes (buvette et snack).

-Soirée « années 80's » des seniors féminines du CSL de Perrignier le samedi 28 mars 2026 à 20h00 à la salle des fêtes (petite restauration sur place).

- Demande d'examen de la requête de FEEL INC : le Gérant souhaite l'arrêt de l'avenant signé en date du 24/09/2021. Le Conseil Municipal refuse cette requête.

Mr le Maire dresse le bilan du mandat écoulé, tant sur le plan des réalisations que sur celui des ressources humaines. Il souligne les débuts difficiles du mandat, la faute du COVID 19, qui n'a pas facilité la cohésion de groupe.

Puis remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour le travail réalisé. De nombreux dossiers ont abouti, comme l'Etablissement pour Personnes Agées (EPA), le centre Aéré, la rénovation de la salle du Redon.

Et remercie tout particulièrement Mme BOUDAUD Géraldine pour ses 18 ans consacrés à la mairie ainsi que Mr MIRLIT Frédéric pour ses 12 années.

Enfin remercie tout le personnel communal pour la qualité de son travail.

MAIRIE
DE
PERRIGNIER



DEPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

165, rue de la Mairie
74550 PERRIGNIER

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

1° Election du Maire et des adjoints:

Sont élus, au 1^{er} tour :

- Maire : Noel MATHIAN
- 1^{er} adjoint : ROIDOR Arthur
- 2^{ème} adjoint : CASTRO Aline
- 3^{ème} adjoint : CARRAUD Nicolas
- 4^{ème} adjoint : BLANC Laetitia
- 5^{ème} adjoint : NEUVECELLE Patrick

En outre :

- Mme FABRE Virginie est nommée conseillère déléguée aux affaires sociales (CCAS)
- Mr GOSETTO Laurent est nommé conseiller délégué à la transition écologique et énergétique
- Mme MONTREUIL Vanésia est nommée conseillère déléguée aux affaires scolaires.

2° Fixation des indemnités de fonction du Maire et des adjoints :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal fixe le montant des indemnités de fonction à verser au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués par référence à l'indice maximal de traitement de la Fonction Publique, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur.